"CLASS"

SOCIETE ANONYME 01 B 1233

AU CAPITAL DE 100.000 EUROS

SIEGE SOCIAL A PARIS (75010)

Cité Paradis n°6

RCS PARIS B 384 760 054

oooOoooo

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2003

L'AN DEUX MIL TROIS,
LE DIX SEPT NOVEMBRE A QUINZE HEURES,
AU SIEGE SOCIAL.

Les Actionnaires de la Société "**CLASS**", Société Anonyme au capital de 100.000 EUROS, dont le siège social est à PARIS (75010), Cité Paradis n°6, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration, conformément à la loi et aux statuts.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Michel PINTO**, Président du conseil d'administration.

Madame Magali PETIT et Monsieur Elie OHAYON sont appelés comme scrutateurs.

Madame Karine OHAYON est désignée comme Secrétaire.

Monsieur Le Président constate d'après la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés, possèdent plus du tiers des actions composant le capital social; qu'en conséquence, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des lettres de convocation,
- La feuille de présence,
- Le rapport du conseil d'administration,
- Le texte des résolutions qui sera proposé au vote de l'Assemblée,
- Les registres des procès-verbaux des Assemblées générales et des Conseils d'Administration.

Le Président déclare que tous les documents devant d'après la législation, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a satisfait, dans les délais légaux, aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'Ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Démission de deux administrateurs ;
- Nomination de deux nouveaux administrateurs en remplacement ;
- Démission du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant ;
- Nomination du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour formalités.

Puis, il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration et cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour :

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du conseil d'administration décide suite à la démission de Monsieur Michel PINTO et Madame Corinne GAUTIER de leur poste d'administrateur, de nommer :

1°) Monsieur Elie OHAYON, demeurant à PARIS (75020) Rue saint-fargeau n°39, Né le 15 FEVRIER 1959 à MEKNES (MAROC) , de Nationalité Français en remplacement de Michel PINTO.

En qualité de nouvel administrateur, pour une durée équivalente à celle restant à courir du mandat de son prédécesseur, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2°) la société OSICOM, SARL au capital de 7.622 EUROS, dont le siège est situé à PARIS (75020), Rue Dupond-de-l'Eure, n°2 bis, immatriculée au RCS Paris B 402 472 526 (95 B 13034),

Représenté par Monsieur Elie OHAYON, es-qualité, demeurant à PARIS (75020) Rue saint-fargeau n°39, Né le 15 FEVRIER 1959 à MEKNES (MAROC) , de Nationalité Français en remplacement de Corinne GAUTIER.

En qualité de nouvel administrateur, à compter de ce jour pour une durée équivalente à celle restant à courir du mandat de son prédécesseur, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Monsieur Elie OHAYON en son nom propre et en qualité de représentant de la société « OSICOM », présent, fait savoir qu'il accepte le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et affirme n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

MPO

ED

KO MP

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du conseil d'administration décide suite à la démission des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire :

- **Monsieur Eric LEVY**, domicilié à PARIS (75116) Rue Richepin n°12,

Et en qualité de commissaire aux comptes suppléant :

- **Monsieur David MAMANE**, domicilié à CRETEIL (94000), Rue du Moulin Berson n°16

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs :

- Au Président du Conseil d'Administration, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi, en conséquence des résolutions qui précèdent,
- Au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 16 heures.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture faite, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Michel PINTO
Président

Madame Magali PETIT
Scrutateur

Monsieur Elie OHAYON
Scrutateur Administrateur

Bon pour acceptation de fonctions d'administrateur.

Madame Karine OHAYON
Secrétaire

Monsieur Elie OHAYON représentant OSICOM
Administrateur

Bon pour acceptation de fonctions d'administrateur.

"CLASS"

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 100.000 EUROS

SIEGE SOCIAL A PARIS (75010)

Cité Paradis n°6

RCS PARIS B 384 760 054

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2003

L'AN DEUX MIL TROIS,
LE DIX SEPT NOVEMBRE A SEIZE HEURES TRENTE,
AU SIEGE SOCIAL.

Le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social, sur convocation orale de son Président, Monsieur Michel PINTO.

Il résulte du Registre de Présence, signé par les membres à leur entrée en séance, que sont présents :

Monsieur Elie OHAYON,
Madame Karine OHAYON,
La SARL OSICOM représentée par Monsieur Elie OHAYON

Monsieur Michel PINTO, Président du Conseil d'Administration dirige les débats.

Monsieur Le Président constate la présence de l'ensemble des Membres du Conseil d'Administration, et qu'en conséquence, il peut valablement délibérer, la Société ne comportant pas de Comité d'Entreprise.

Puis, chacun des Administrateurs déclare :

- qu'il satisfait à la limitation requise par la loi, en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges d'Administrateurs et de Membres du Conseil de Surveillance de Sociétés Anonymes que peut occuper une même personne.

- qu'il n'est pas frappé de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une Société, par application de la législation en vigueur.

Le Président déclare qu'il a réuni les Membres du Conseil d'administration à l'effet de délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration,
- Pouvoirs du Président,

EXPOSE

Le Président expose qu'il ne souhaite plus à compter de ce jour assumer les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Il informe les membres du Conseil que, dès lors, il conviendrait de nommer un nouveau Président du Conseil d'Administration, en vue de son remplacement, et ce conformément aux dispositions légales régissant les Sociétés Commerciales.

A cet effet, Monsieur Michel PINTO pense proposer Monsieur Elie OHAYON.

Diverses observations sont échangées.

Des explications sont données par Monsieur le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité approuve les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

Le conseil d'administration remercie Monsieur Michel PINTO de son exposé et de sa convocation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Michel PINTO de son mandat de Président du Conseil d'Administration, à compter du 17 novembre 2003.

Le conseil remercie Monsieur Michel PINTO des services rendus à la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration décide de nommer comme nouveau Président du Conseil d'administration exerçant la fonction de Président directeur général :

- **Monsieur Elie OHAYON**, demeurant à PARIS (75020) Rue saint-fargeau n°39,
Né le 15 FEVRIER 1959
à MEKNES (MAROC)
De Nationalité Français

Pour la durée restant à courir de son mandat d'Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

MPO

EO

Monsieur Elie OHAYON déclare accepter le mandat qui lui est confié et remercie le Conseil d'Administration de la confiance qu'il lui témoigne.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Membres du Conseil d'Administration.

Monsieur Elie OHAYON
Président Directeur Général

Bon pour acceptation des fonctions de PDG

Monsieur Michel PINTO

Madame Karine OHAYON
Administrateur

Monsieur Elie OHAYON
Représentant CLASS
Administrateur